

MANIFESTATION AERIENNE
Annexe Sécurité

Lieu :

Date :

TYPE :			
Catégorie de la manifestation au titre de l'article 7 de l'arrêté du 4 avril 1996	FAIBLE	MOYENNE	GRANDE
Public attendu (estimation) :	- 1000	- 5000	+ 5000

Pour toute manifestation :

- Directeur des vols :

Nom – Adresse :

Téléphone : Fax :

- Fournir un plan avec description du dispositif défini ci-dessous et les itinéraires des secours (1) :

**IL REVIENT A L'ORGANISATEUR DE METTRE EN PLACE
LES MOYENS DE SECURITE SUFFISANTS**

A/ MOYENS INCENDIE (2) :		
Extincteurs	Type et nombre :	
Engins – pompes	Type et nombre :	
Engins – mousse	Type et nombre :	
Service sécurité :	Nombre d'agents et qualification :	
Autre :	(à préciser)	

B/ MOYENS SANITAIRES (2) :		
Médecins :	Nbre/Nom/Adresse et téléphone :	
Secouristes :	Nbre/Orig./Moyen	
Poste de secours :	Nombre	
Ambulances :	Nombre - Origine Moyens de liaison avec le Centre 15	
Autre :		

(1) itinéraires en permanence accessibles – examiner la situation avec le Maire de la commune concernée

(2) moyens de secours mis en place par l'Organisateur – joindre impérativement au dossier toutes pièces justificatives ou attestation de présence

(3) matérialiser les « barriérages » sur le plan

OBSERVATIONS
Cas particuliers

C/ SERVICE D'ORDRE (2) : Description du dispositif	
Moyens propres : Moyens extérieurs : (après consultation des forces de l'ordre) Moyens matériels (3)	

D/ MOYENS D'ALERTE :	
Rappels :	Nom de l'organisateur : Et adresse..... Nom du Directeur des vols : Téléphone(s) à disposition pendant toute la manifestation : Ligne téléphonique spécifique destinée au médecin pendant toute la manifestation :

L'organisateur : Date : Signature :

RAPPEL :

En ce qui concerne les manifestations de moyenne et de grande importance, les consignes de sécurité et de coordination feront l'objet d'une réunion, sur l'initiative de l'organisateur, à laquelle seront conviées les administrations concernées par la manifestation aérienne.